

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

RECRUTEMENT SANS CONCOURS POUR L'ACCÈS AU CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS 1 poste à la DDT de la Haute-Marne

En application du décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des adjoints administratifs de l'État, est ouvert un recrutement externe sans concours visant à pourvoir 1 poste dans ce corps à la Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Haute-Marne (52)

Les adjoints administratifs sont chargés de fonctions administratives d'exécution comportant la connaissance et l'application de règlements administratifs. Ils peuvent également être chargés de fonctions d'accueil et de secrétariat.

Date du recrutement prévu	Service recruteur	Nombre de poste	Affectation	Type de poste
1 ^{er} octobre 2018	DDT de la Haute-Marne	1	Direction Départementale des territoires de la Haute-Marne à Chaumont	Assistant(e) de gestion administrative et financière (cf fiche de poste en annexe 1)

I. CONDITIONS A REMPLIR POUR ÊTRE CANDIDAT

Les candidats possédant la nationalité française doivent remplir les conditions suivantes :

- jouir de leurs droits civiques,
- ne pas avoir de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions, inscrites au bulletin n° 2 du casier judiciaire,
- se trouver en position régulière au regard du code du service national,
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction, compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Les candidats ressortissants des États membres de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ont accès, dans les conditions prévues au statut général, aux corps, cadres d'emplois et emplois. Toutefois, ils n'ont pas accès aux emplois dont les attributions soit ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté, soit comportent une participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique de l'État ou des autres collectivités publiques.

Ces derniers peuvent avoir la qualité de fonctionnaires :

- s'ils jouissent de leurs droits civiques dans l'État dont ils sont ressortissants,
- s'ils n'ont pas subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,
- s'ils se trouvent en position régulière au regard des obligations de service national de l'État dont ils sont ressortissants,

- s'ils remplissent les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Les statuts particuliers précisent, en tant que de besoin, les conditions dans lesquelles les fonctionnaires ne possédant pas la nationalité française peuvent être nommés dans les organes consultatifs dont les avis ou les propositions s'imposent à l'autorité investie du pouvoir de décision.

II. MODALITÉS DE CANDIDATURE

Le dossier d'inscription peut-être téléchargé :

- sur le site internet de la DREAL Grand Est à l'adresse suivante :
www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr
- sur le site internet de la Préfecture de la Haute-Marne :
www.haute-marne.gouv.fr

Ce dossier d'inscription doit être complété par :

- une lettre de motivation,
- un curriculum vitae détaillé, indiquant le niveau d'études ainsi que, le cas échéant le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés.

Le dossier de candidature (dossier d'inscription, CV et lettre de motivation) doit être envoyé à l'adresse ci-dessous :

**DREAL Grand Est
Service Pilotage / URCF
Mme Diane ROCK – Mme Sandrine SCHWEITZER
2, rue Augustin Fresnel – CS 95 038
57 071 METZ CEDEX 03**

Un accusé réception de dépôt du dossier sera transmis au candidat.

ATTENTION : la date limite de dépôt des candidatures est fixée au **21 juin 2018 à minuit**, le cachet de la poste faisant foi.

Tout dossier incomplet ou arrivé après la date de clôture ne sera pas examiné par la commission de sélection.

III. MODALITÉS DE SÉLECTION DES CANDIDATURES

Chaque dossier sera examiné par une commission de sélection **à partir de la semaine 26**.

Les dossiers seront tous examinés dans un objectif d'adéquation maximale entre les profils des candidats et l'emploi offert conformément à la fiche de poste. Au terme de cet examen, la commission établira par ordre alphabétique la liste des candidats sélectionnés pour passer un entretien oral.

Cette liste sera arrêtée et publiée au plus tard semaine 27.

- sur le site internet de la DREAL Grand Est à l'adresse suivante :

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr

- sur le site internet de la Préfecture de la Haute-Marne à l'adresse suivante :

www.haute-marne.gouv.fr

IV. CONDITIONS DE CONVOCATION A L'ENTRETIEN

Les convocations à l'entretien oral seront adressées par courrier à chaque candidat sélectionné à partir de la semaine 28.

Tout candidat sélectionné n'ayant pas reçu sa convocation pour le 20 août 2018 au plus tard devra prendre contact téléphoniquement avec la DREAL Grand Est – Service Pilotage / Unité Recrutements Compétences et Formation au 03 87 62 81 19 ou 03 87 62 81 21.

V. MODALITES DE DEROULEMENT DE L'ENTRETIEN

Les candidats sélectionnés pour participer à l'entretien seront convoqués semaine 35 ou 36.

L'entretien oral, d'une durée de 20 minutes minimum, portera sur les expériences personnelles et professionnelles du candidat ainsi que sur ses motivations et sa capacité d'adaptation à l'emploi offert.

Les candidats devront être porteurs d'une pièce officielle d'identité avec photographie et de leur convocation qu'ils devront présenter sous peine d'exclusion.

VI. RÉSULTATS

Les résultats seront consultables au plus tard le 10 septembre 2018 :

- sur le site internet de la DREAL Grand Est à l'adresse suivante :

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr

- sur le site internet de la Préfecture de l à l'adresse suivante :

www.haute-marne.gouv.fr

VII. NOMINATION ET CARRIÈRE

L'agent recruté sera nommé fonctionnaire de catégorie C et accomplira un stage d'une durée d'un an. À l'issue du stage, si ses services ont donné satisfaction, l'agent sera titularisé.

Pour être nommé, il devra fournir les justificatifs attestant qu'il remplit les conditions générales d'accès à la Fonction Publique mentionnées ci-dessus.

VIII. REMUNERATION

Le traitement brut mensuel d'un adjoint administratif – C1 en début de carrière est de 1522 € (indice majoré 325) hors primes.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE, VEUILLEZ CONTACTER :
DREAL Grand Est – Service Pilotage / URCF
Mme Diane ROCK ou Mme Sandrine SCHWEITZER
03 87 62 81 19 ou 03 87 62 81 21.